

Permis de travail à chaud



Procédure pour les permis de travail à chaud

Le formulaire dûment rempli doit être retourné à l'émetteur et conservé pour consultation ultérieure.

Le système de permis de travail à chaud devrait être régulièrement vérifié pour s'assurer de la conformité aux procédures.

Une copie à afficher dans la zone de travail et une autre dans le bureau émetteur.

Numéro de permis		Autres détails pertinents du permis	
------------------	--	-------------------------------------	--

SECTION A - PROPOSITION (à remplir par l'émetteur du permis).

Nom de la société et adresse du site			
Emplacement exact des travaux proposés			
Nature du travail à entreprendre/type de travail à chaud/éléments traités			
Nom de l'opérateur et de la société de travail à chaud			
Nom de la personne qui supervise les travaux (nom en lettres moulées)			
Permis valide à la date		Heure de début	Heure d'expiration
Nom du ou des gardiens d'incendie (nom(s) en lettres moulées)			
Date prévue la plus rapprochée de la vérification finale de la surveillance incendie	Surveillance incendie continue		Veille incendie intermittente

SECTION B - ISOLATIONS ET DÉFICIENCES

Détails des systèmes et zone(s) isolée(s)			
Nom et poste de la personne effectuant l'isolement/la réintégration			
Date et heure de l'isolement		Date et heure de réintégration	

SECTION C - PROBLÈME

Je confirme que la zone de travail et les autres zones susceptibles d'être touchées par les travaux ont été inspectées et vérifiées pour détecter la présence de matériaux combustibles. J'ai examiné et rempli la liste de vérification ci-jointe et je suis convaincu que toutes les précautions et tous les contrôles de risque appropriés sont en place.

Nom en caractères d'imprimerie	
Signature de l'émetteur du permis	
Date et heure	

SECTION D - ACCEPTATION

Je comprends l'étendue des travaux et les précautions à prendre et je m'engage à respecter la méthode de travail sécuritaire et à signaler tout problème ou difficulté à l'émetteur du permis, afin d'effectuer les travaux en toute sécurité.

	Signé	Date
Superviseur de travail à chaud		
Pompier		
Pompier		

SECTION E - APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX (L'entrepreneur responsable des travaux doit s'assurer que cette section est terminée)

La zone de travail et toutes les zones adjacentes auxquelles des étincelles et de la chaleur ont pu se propager (comme les planchers au-dessous et au-dessus et les zones situées sur les autres côtés des murs) ont été inspectées et trouvées exemptes de matériaux brûlants et de flammes.		
Les extrémités courtes des baguettes de soudage et autres déchets chauds ont été retirés et mis au rebut en toute sécurité.		
Tous les équipements, y compris les bouteilles de gaz, ont été retirés dans une zone sûre.		
	Signé	Date et heure
Opérateur de travail à chaud		

SURVEILLANCE INCENDIE CONTINUE (le permis doit alors être retourné à l'émetteur)

Heure à laquelle l'inspection a été effectuée (au moins 60 minutes après la fin du travail, tel que déterminé par l'évaluation des risques d'incendie pour la tâche) :		
	Signé	Date et heure
Pompier		
Pompier		

VÉRIFICATIONS INTERMITTENTES DE LA SURVEILLANCE INCENDIE (devrait être l'un des observateurs incendie)

Contrôles intermittents (toutes les 20 minutes pendant au moins 1 heure supplémentaire)					
Heure	Initiales	Heure	Initiales	Heure	Initiales

Tous les systèmes de protection contre les incendies sont en service et opérationnels, et l'équipement isolé a été rétabli là où il était sécuritaire de le faire.

(Vérifiez que la section B a été entièrement remplie).

	Signé	Date et heure
Émetteur du permis		

SECTION F - ANNULATION (signature par l'émetteur du permis)

J'ai inspecté la zone de travaux et tous les outils, équipements et déchets ont été enlevés.

La surveillance incendie a été effectuée conformément à l'évaluation des risques et aux images thermiques prises de la zone de travail et d'autres zones qui pourraient avoir été affectées par les travaux.

La zone a été remise dans un état sûr pour une occupation et des opérations normales/planifiées.

Signé	Date et heure

Liste de contrôle du permis de travail à chaud

Les vérifications suivantes doivent être effectuées par l'émetteur du permis avant le début des travaux à chaud. La personne effectuant ces contrôles doit cocher les cases appropriées et les conserver avec le permis.

Société émettrice		Numéro de permis	
-------------------	--	------------------	--

GÉNÉRALITÉS

Dans la mesure du possible, l'utilisation de travaux à chaud doit être évitée et une méthode plus sûre doit être employée. Si vous ne pouvez pas respecter les points suivants, ne poursuivez pas le travail à chaud.

Des évaluations des risques et des énoncés de méthode ont été fournis et examinés avant l'autorisation des travaux.	
La preuve d'une assurance responsabilité civile appropriée a été fournie.	
Tous les systèmes de protection contre les incendies sont en service et opérationnels (si ce n'est pas le cas, remplissez la section B du permis).	
La compétence des opérateurs a été revue et confirmée.	
La zone de travaux et toutes les autres zones qui pourraient être touchées ont été étudiées pour détecter la présence de matériaux combustibles. Cela inclut l'identification des annulations éventuelles.	
Les travaux à chaud n'auront pas lieu sur/ou n'affecteront pas les panneaux composites combustibles ou d'autres matériaux connus pour être combustibles.	
Il n'y a pas d'autres permis de travail en exploitation ou d'autres activités prévues qui seront affectés négativement par ces travaux.	

PRÉCAUTIONS À MOINS DE 10 MÈTRES (MINIMUM) DE LA ZONE DE TRAVAIL :

Les matériaux combustibles ont été évacués de la zone. Lorsque les matériaux ne peuvent pas être enlevés, la protection a été assurée par des couvertures, rideaux ou écrans incombustibles ou fabriqués à cet effet.	
Les liquides inflammables et les bouteilles de gaz ont été retirés de la zone.	
Les planchers ont été nettoyés par balayage. Les planchers combustibles ont été recouverts de feuilles superposées de matériaux incombustibles ou mouillés et généreusement recouverts de sable. Toutes les ouvertures et les lacunes (sols combustibles ou autres) sont adéquatement couvertes.	
Une protection (couvertures, rideaux ou écrans non combustibles ou spécialement conçus à cet effet) a été prévue pour: <ul style="list-style-type: none">• Murs, cloisons et plafonds de construction combustible ou de finition de surface ; et• Tous les trous et autres ouvertures dans les murs, cloisons et plafonds par lesquels les étincelles pourraient passer.	
Lorsque des travaux sont effectués sur des panneaux de construction, une évaluation a été faite des matériaux isolants ou autres derrière ou formant l'âme des panneaux, ce qui confirme qu'ils sont incombustibles.	
Les matériaux combustibles ont été éloignés de l'autre côté des murs ou des cloisons où la chaleur pourrait être conduite, en particulier là où ils incorporent des métaux.	
L'équipement fermé (réservoirs, conteneurs, dépoussiéreurs, etc.) a été vidé, purgé et testé, ou est connu comme étant exempt de concentrations inflammables de vapeur ou de poussière. Lorsqu'il y a possibilité d'une telle mesure, une surveillance des échantillons d'air atmosphérique doit être mise en place.	
L'accès non autorisé à la zone de travail a été empêché.	
L'équipement pour travail à chaud a été vérifié et s'est avéré en bon état. Les bouteilles de gaz ont été correctement sécurisées et toutes les bouteilles de gaz non utilisées ont été retirées à au moins 15 mètres de la zone de travail.	

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES :

Lorsque des gicleurs sont installés, ils fonctionnent. Dans les locaux équipés de gicleurs, les travaux à chaud ne doivent pas être effectués lorsque l'alimentation en eau du système de gicleurs est coupée.	
Lorsqu'un système de détection automatique d'incendie a été installé, il restera opérationnel. Seule la zone où le travail à chaud est effectué sera isolée pendant la période pendant laquelle le travail à chaud est en cours.	
Une personne formée qui n'est pas directement impliquée dans le travail assurera une surveillance continue des incendies pendant la période de travail à chaud. Une fois chaque période de travail terminée, la surveillance incendie continue restera en place pendant au moins 60 minutes, avec d'autres vérifications à intervalles réguliers pendant au moins 60 minutes supplémentaires, soit une période déterminée par l'évaluation des risques d'incendie, après achèvement, pour s'assurer que la zone de travail et toutes les zones adjacentes, y compris les planchers situés au-dessous et au-dessus, et les zones situées de l'autre côté des murs, des écrans, des cloisons et au-dessus des faux plafonds, sont exemptes de matériaux brûlants et de flammes.	
Au moins deux extincteurs appropriés sont immédiatement disponibles. Le personnel chargé des travaux et de la surveillance incendie est formé à leur utilisation.	
Le personnel impliqué dans le travail et fournissant la surveillance incendie connaît les moyens d'évacuation et la méthode pour déclencher l'alarme/appeler les pompiers.	

Signé		MAJUSCULES D'IMPRIMERIE	
Date		Heure	



Please note the original of this document and any other Aviva document was written in English but has been translated using a third party service, no warranty is given as to the accuracy of the translation. Aviva has no liability to you or any third parties as a result of us providing a discretionary translated copy of any document. The English language version of any report, disclaimer, communication, document or policy issued by Aviva shall prevail in the event of any dispute. All other documents or notices provided under or in connection with

Aviva Insurance Limited, Registered in Scotland Number 2116. Registered Office: Pitheavlis, Perth PH2 0NH. Authorised by the Prudential Regulation Authority and regulated by the Financial Conduct Authority and the Prudential Regulation Authority. PCCAP6079 02/2024

Hot Work Permit



Procedure for Hot Work Permits

The completed form should be returned to the issuer and retained for future reference.
The hot work permit system should be regularly audited to ensure compliance with procedures.
A copy to be displayed in the work area and another in the issuing office.

Permit number		Other relevant permit details	
---------------	--	-------------------------------	--

SECTION A - PROPOSAL (to be completed by Permit Issuer).

Company name & site address			
Exact location of proposed work			
Nature of work to be undertaken/type of hot work/items worked on			
Name of the hot work operator & company			
Name of the person supervising the works (print name)			
Permit valid on date		Start time	Expiry time
Name of fire watcher(s) (Print name(s))			
Anticipated earliest time of final fire watch check	Continuous fire watch		Intermittent fire watch

SECTION B - ISOLATIONS AND IMPAIRMENTS

Details of systems and area(s) isolated			
Name & position of person completing isolation/reinstatement			
Date & time of isolation		Date & time of reinstatement	

SECTION C - ISSUE

I confirm that the work area and other areas that may be impacted by the works have been inspected and checked for the presence of combustible materials. I have reviewed and completed the attached checklist and I am satisfied that all appropriate precautions and risk controls are in place.

Print name	
Signature of permit issuer	
Date & time	

SECTION D - ACCEPTANCE

I understand the scope of work and precautions to be taken and will adhere to the safe method of work and report any problems or difficulties to the Permit Issuer, in safely completing the works.

	Signed	Date
Hot work supervisor		
Fire watcher		
Fire watcher		

SECTION E - FOLLOWING COMPLETION OF WORK (Contractor responsible for the work must ensure this section is completed)

The work area and all adjacent areas to which sparks and heat might have spread (such as floors below and above and areas on other sides of walls) have been inspected and found to be free of smoldering materials and flames.		
Stub ends of welding rods and other hot waste materials have been removed and disposed of safely.		
All equipment, including gas cylinders, has been removed to a safe area.		
	Signed	Date & time
Hot work operator		

CONTINUOUS FIRE WATCH (the permit should then be returned to the issuer)

Time inspection completed (this must be at least 60-minutes after work has been completed as determined by the fire risk assessment for the task):		
	Signed	Date & time
Fire watcher		
Fire watcher		

INTERMITTENT FIRE WATCH CHECKS (should be one of the Fire Watchers)

Intermittent Checks (every 20-minutes for at least a further 1 hour)					
Time	Initials	Time	Initials	Time	Initials

All fire protection systems are in service and operable and equipment isolated has been reinstated where safe to do so. (Check Section B has been completed fully).

	Signed	Date & time
Permit issuer		

SECTION F - CANCELLATION (sign off by issuer of permit)

I have inspected the works area and all tools, equipment and waste has been removed.

The fire watch has been completed in accordance with the risk assessment and thermal images taken of the work area and other areas that may have been affected by the works.

The area has been returned to a condition which is safe for normal/planned occupancy and operations.

Signed		Date & time	
--------	--	-------------	--

Hot Work Permit Checklist

The following checks should be carried out by the Permit issuer prior to hot work commencing. The person carrying out these checks should tick the appropriate boxes and retain this with the permit.

Issuing company		Permit number	
-----------------	--	---------------	--

GENERAL

Whenever practicable the use of hot work should be avoided, and a safer way employed. If you cannot comply with the following points do not go ahead with the hot work.

Risk assessments and method statements have been provided and reviewed prior to authorisation of the works.	
Evidence of appropriate Public Liability Insurance has been provided.	
All fire protection systems are in service and operable (if not complete Section B of the permit).	
Competence of operatives has been reviewed and confirmed.	
The work area and any other areas which could be affected have been investigated for the presence of combustible materials. This includes the identification of any voids.	
Hot works will not take place on/or affecting combustible composite panels or other materials known to be combustible.	
There are no other permits to work in operation or other planned activities that will be adversely impacted by these work.	

PRECAUTIONS WITHIN 10 METERS (MINIMUM) OF THE WORK AREA:

Combustible materials have been cleared from the area. Where materials cannot be removed, protection has been provided by non-combustible or purpose-made blankets, drapes or screens.	
Flammable liquids and gas cylinders have been removed from the area.	
Floors have been swept clean. Combustible floors have been covered with overlapping sheets of non-combustible material or wetted and liberally covered with sand. All openings and gaps (combustible floors or otherwise) are adequately covered.	
Protection (non-combustible or purpose-made blankets, drapes or screens) has been provided for: <ul style="list-style-type: none"> • Walls, partitions and ceilings of combustible construction or surface finish; and • All holes and other openings in walls, partitions and ceilings through which sparks could pass. 	
Where work is being carried out on building panels, an assessment has been made of insulating or other materials behind or forming the core of the panels which confirms they are non-combustible.	
Combustible materials have been moved away from the far side of walls or partitions where heat could be conducted, especially where these incorporate metals.	
Enclosed equipment (tanks, containers, dust collectors, etc.) has been emptied, purged and tested, or is known to be free of flammable concentrations of vapor or dust. Where there is a possibility of such, atmosphere air sample monitoring must be in place.	
Unauthorized access to the work area has been prevented.	
Equipment for hot work has been checked and found to be in good repair. Gas cylinders have been properly secured and any gas cylinders not in use have been removed at least 15-meters away from the work area.	

FIRE PROTECTION:

Where sprinklers are installed, they are operative. In sprinklered premises, hot work should not be carried out when the water supply to the sprinkler system is shut off.	
Where an automatic fire detection system has been installed, it will be kept operative. Only the zone where hot work is being carried out will be isolated for the period whilst hot work is in progress.	
A trained person not directly involved with the work will provide a continuous fire watch during the period of hot work. Following completion of each period of work, the continuous fire watch will remain in place for at least 60-minutes, with further checks at regular intervals for at least a further 60-minutes, or a period as determined by the fire risk assessment, after completion, to ensure that the working area and all adjacent areas, including the floors below and above, and areas on the other side of walls, screens, partitions and above false ceilings, are free of smouldering materials and flames.	
At least two appropriate fire extinguishers are immediately available. The personnel undertaking the work and providing the fire watch are trained in their use.	
Personnel involved with the work and providing fire watch are familiar with the means of escape and the method of raising the alarm/calling the Fire Brigade.	

Signed		BLOCK CAPITALS	
Date		Time	



Aviva Insurance Limited, Registered in Scotland Number 2116. Registered Office: Pitheavlis, Perth PH2 0NH.
Authorised by the Prudential Regulation Authority and regulated by the Financial Conduct Authority and
the Prudential Regulation Authority.

PCCAP6079 02/2024

Aviva: Public

